

LA QUESTION DU JOUR

Croyez-vous aux bienfaits de la peau de chat pour guérir les rhumatismes?

Votez par SMS en envoyant **DUO RHUM OUI** ou **DUO RHUM NON** au numéro 363 (FR. 0,30 /SMS) ou sur le site [www.arinfo.ch](http://www.arinfo.ch)

## ANIMAUX Tomi Tomek dépose plainte contre les tanneurs qui bafouent la loi.

# Peaux de chats toujours en vente

FANNY NOGHERO

«Ça me révolte cette ancienne croyance qui attribue aux peaux de chats des vertus antirhumatismeales, c'est vraiment dégoûtant.»

Tomi Tomek, la cofondatrice de SOS Chats n'est pas encore au bout de son combat contre la commercialisation des peaux de chats, malgré l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la modification de la loi sur la protection des animaux qui interdit cette pratique. En ce début d'année, la pasionaria de Noiraigue vient de piéger, avec la complicité d'une agricultrice de la région, au moins deux tanneurs qui lui ont fait parvenir des peaux de chats, malgré l'interdiction en vigueur.

Elle a déposé plainte contre eux auprès du procureur Pierre Aubert. «Je suis révoltée, j'étais tellement contente que la modification de la loi soit enfin effective plus de quatre ans après son adoption par le Parlement, mais apparemment cela ne décourage pas certains tanneurs sans scrupule.»

Tous semblent pourtant parfait

tement connaître les limites de leurs pratiques, puisque la plupart font preuve d'une grande méfiance. «Ce sont surtout les tanneries des Grisons, mais aussi celle d'Yvonand, déjà piégée une fois, qui se sont montrées suspicieuses à mon égard», relève la complice de Tomi Tomek, qui a passé les commandes à son nom.

Elle est tout de même parvenue à ses fins, notamment chez Spycher-Handwerk, à Schwarzenbach /Huttwil. «Nous avons effectivement vendu des peaux de chats fournies par les paysans de la région jusqu'à la fin de l'année dernière, mais nous avons cessé depuis le changement de la loi», nous indique un représentant de l'entreprise.

Pourtant, les peaux de Tomi Tomek ont bel et bien été commandées après le 1er janvier, puisque la facture de 67 francs envoyée avec le colis est datée du 10 janvier. Le bon de commande de la seconde peau (ré: payée 39 francs), en provenance d'une tannerie de Lotzwil, est



Tomi Tomek (à droite) a récolté entre 2007 et 2008 plus de 200 000 signatures contre la commercialisation des peaux de chats. KEYSTONE

quant à lui daté du 14 janvier. Ce fournisseur a même joint à son envoi une notice expliquant

comment procéder soi-même à la préparation de la dépouille de son animal.

«J'ai reçu un pelage avec les oreilles, les moustaches et une des pattes complète avec les coussi-

nets. C'est immonde. Pour couronner le tout, on m'a même envoyé en cadeau une pommade à base de graisse de marmotte, qui soulage soi-disant les tensions musculaires», déplore, écoeurée, la cofondatrice de SOS Chats.

Selon l'agricultrice complice, dont le seul objectif est que cesse cette pratique, une troisième peau serait sur le point de lui parvenir. ●

### DES SIGNATURES À LA LOI

En 2007, SOS Chats lance une pétition contre le commerce des peaux de chats, reprise par 30 millions d'amis. Au total, plus de 200 000 signatures sont récoltées. En décembre 2007, Luc Barthassat dépose une motion au Conseil national demandant une révision partielle de la Loi sur la protection des animaux interdisant le commerce et l'exportation de peaux de chats. Elle est adoptée par le Conseil des Etats le 18 septembre 2008, mais n'est entrée en vigueur qu'au 1er janvier de cette année.

PUBLICITÉ



BCN CULTURE  
Gagnant du Prix 2009

BCN CULTURE

### Pendulum Choir gagne le Grand Prix du Japan Media Arts Festival

L'œuvre artistique créée par la compagnie Cod'Act et interprétée par le Jeune Opéra Compagnie recevra son prestigieux prix à Tokyo.

Ce projet neuchâtelois a été retenu parmi 2000 candidats et aura l'honneur d'un passage en direct sur plus de 10 chaînes de TV japonaises.

La BCN est fière d'avoir contribué à la réalisation de ce spectacle et félicite les lauréats!



JAPAN MEDIA ARTS FESTIVAL

Participez au Prix BCN Culture 2013, doté d'un montant de CHF 120'000.-. Renseignements complets sur [www.bcn.ch/prix-culture](http://www.bcn.ch/prix-culture)

Le délai pour la remise de votre dossier est fixé au 28 février 2013.

BCN PLUS FORTS ENSEMBLE

### HIVER

## Grosses sorties probables à La Chaux-de-Fonds

«Cette semaine, il devrait y avoir une ou deux grosses interventions de déneigement», signalait hier le chef de la voirie chaux-de-fonnière Joseph Mucaria.

Mais les prévisions étant peu claires, difficile de dire quand. Sur la semaine, on annonçait une trentaine de centimètres. Dimanche, il en est tombé 14. Lundi matin, une petite dizaine avant un petit redoux. «La limite pluie - neige oscille entre 900m et 1100, on est vraiment entre deux eaux», corrobore le voyer-chef loclois Roger Baumgartner.

D'après les prévisions d'hier, Roger Baumgartner penchait pour une sortie très probable mercredi avant l'aube et sans doute une autre le jeudi matin. Avec appel au Service du domaine public chaux-de-fonnière, dont un duo descend avec la souche de bûches d'accompagnement. De la four-

rière? Tout dépend de l'entrave au déneigement, s'il devait y en avoir, dit le voyer-chef qui prend la décision d'évacuation de visu.

A La Chaux-de-Fonds, les grosses interventions, dite «Alarme 40» (on ne sait plus trop pourquoi) implique automatiquement la participation du SDP et la menace de la fourrière. «Ce n'est pas par plaisir, ça fait même mal au ventre», dit Joseph Mucaria. Le respect des mesures hivernales est à ce prix, si l'on veut des routes et des trottoirs bien déblayés.

Le chef de la voirie raconte avoir vu ce dernier week-end au début de la rue du Parc un des véhicules de déneigement faire machine arrière parce qu'il ne pouvait passer à cause de voitures stationnées du côté sud interdit. Il n'y a pas eu de dépanneuse ce jour-là, mais «la fourrière rôde», avertit Joseph Mucaria. ● RON



Début décembre déjà, le travail du chasse-neige était entravé par des voitures parkées au sud de la rue du Parc. ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

### TRAMELAN Polémique au cimetière

Entrepreneur de pompes funèbres, François Vorpe nourrit le projet de construire, sur le terrain communal au cimetière de Tramelan, un bâtiment comprenant trois chambres mortuaires ainsi qu'une salle de réunion pour ceux qui ne désirent pas aller à l'église. Sachant que la démarche a reçu le soutien du Conseil municipal, deux groupes d'opposants ont pris position.

Pour ces personnes, il n'est pas judicieux de confier à une entreprise privée la gestion et la location des locaux du cimetière; il s'instaurerait, d'après elles, un monopole de l'entreprise propriétaire du bâtiment. Ces personnes rappellent que les infrastructures du cimetière sont d'utilité publique et doivent donc rester en mains publiques. «La participation financière de la commune pour des tâches de viabilisation ne sera pas négligeable», déplorent les opposants.

Cette démarche a plongé François Vorpe dans un abîme de perplexité. À tel point qu'il se dit prêt à jeter l'éponge, ne voulant surtout pas représenter une source de discordes entre les autorités tramelotes et une partie de la population.

Maire de Tramelan, Milly Bregnard considère bel et bien le projet de François Vorpe comme une chance pour les finances communales: «Le seul argument que je puis admettre concerne cette gestion communale qui nous échapperait. Si les citoyens optent pour la pétition, on verra. Mais notre morgue actuelle est totalement inadaptable, tout comme les WC. Enfin, je rappelle que nous possédons une commission du cimetière, comprenant des représentants des Eglises et de Mont-Tramelan. S'ils n'ont pas informé leurs supérieurs, ce n'est certes pas la faute de la commune...» ● PAB